



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 7 février 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Oleg Gafner : « Electromobilité : arnaque à la prise, quelle situation pour les voitures hybrides à Lausanne »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur disant

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité limite l'usage des bornes de recharge publiques installées par la ville aux seuls véhicules 100% électriques.* »

La présidente



La secrétaire adjointe